



110.1

EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA  
 DEPARTAMENT FEDERAL DA L'ECONOMIA PUBLICA

Berne, le 24 décembre 1992

Au Conseil fédéral

Note d'information

Entretien de la délégation du Conseil fédéral "Politique économique générale"  
 avec le Vorort, vendredi 18 décembre 1992, 14h00, Salon du Président

---

Participants

Présidence: M. Jean-Pascal Delamuraz, Conseiller fédéral

M. Otto Stich, Conseiller fédéral  
 M. Arnold Koller, Conseiller fédéral

Vorort: M. Pierre Borgeaud, Président Vorort  
 M. Thomas P. Gasser, Président VSM  
 M. Andres F. Leuenberger, Président SSIC  
 M. Kurt Moser, Directeur Vorort

-----

Le Conseiller fédéral Delamuraz décrit la situation de l'après 6 décembre 1992 et les conséquences qu'elle entraînera à l'extérieur et à l'intérieur.

Le Conseiller fédéral Koller expose la nécessité d'un programme de réforme interne et présente le projet de reprise d'Eurolex qu'il ne faut pas voir sous l'angle économique seulement.

Monsieur Borgeaud salue la volonté du Conseil fédéral de prendre des décisions en janvier 1993 pour combler le vide que la votation du 6 décembre 1992 a créé. L'Ordnungspolitik et l'EEE constituaient un programme cohérent. Il souligne la nécessité de se concentrer aujourd'hui sur un programme interne; la question de l'EEE pourra être reprise dans un ou deux ans. Il faut garder toutes les options ouvertes mais agir sans précipitation, sans toutefois refuser ce qui pourrait venir de l'extérieur. Il faut en premier lieu améliorer la position économique de la Suisse et engager un vrai programme de revitalisation. Pas de démontage social mais une optimalisation. Il demande des signaux clairs, rapidement si on veut éviter la fuite des technologies et des capitaux.



- 2 -

Le Vorort est d'accord avec la reprise d'Eurolex mais souligne que cela ne suffira pas, tout comme ne suffira pas à elle seule la revision de la législation sur les cartels (que le Vorort salue expressément). Il se prononce dans ce domaine pour la lutte contre les cartels d'importation, pour l'accélération des procédures cartellaires et pour la libéralisation des marchés d'achats publics à l'intérieur du pays. Sur le plan financier, les investissements ne resteront en Suisse que si l'on passe rapidement à une TVA neutre du point de vue du rendement. La suppression de la taxe occulte est au premier plan. Dans le secteur de la politique du marché du travail, le Vorort demande une libéralisation rapide, la possibilité d'engager plus facilement des travailleurs hautement qualifiés provenant de la zone OCDE étant prioritaire.

Monsieur Leuenberger signale que des investissements d'un montant de 500 millions de francs environ sont en danger dans les deux ans à venir dans le secteur de la chimie. Il appuie les propos tenus par M. Borgeaud s'agissant de la politique financière (la taxe occulte coûte 100 millions de francs par an à la chimie bâloise), le marché du travail et la déréglementation.

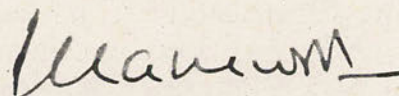
Monsieur Gasser mentionne que les exportations ont encore diminué dans le secteur des machines. Moins 16% par rapport au deuxième trimestre 1992 et moins 30% par rapport au trimestre correspondant de l'année 1991. Il sera quasi impossible d'exporter à des prix inférieurs à ceux de l'EEE et il faut en outre s'attendre à ce que la recherche en Suisse soit mise en péril. Il fait état de la démotivation qui se manifeste dans le secteur de la recherche publique en Suisse qui est de plus en plus considéré comme étant de seconde zone. Un signal qui surmonte les peurs est nécessaire. Pour le reste, même ténor que Messieurs Borgeaud et Leuenberger.

Le Conseiller fédéral Delamuraz affirme la volonté du Conseil fédéral de reconstruire. Il demande au Vorort de collaborer étroitement à l'information sur les événements qui se produiront dans le secteur économique. Il souligne l'importance du GATT et appelle à la défense commune des intérêts généraux dans ce domaine et à la remise en ordre à l'intérieur.

Le Conseiller fédéral Stich évoque les chances perdues en matière de régime financier et signale que le déficit 1992 s'élèvera à 3,4 milliards de francs. Une TVA ne pourrait être prête à temps. Il souligne les attitudes contradictoires des partenaires sociaux et des partis en matière de politique financière et doute qu'un consensus puisse être trouvé.

La rencontre se termine par un vif échange de propos sur le régime des finances fédérales entre le Conseiller fédéral Stich et Monsieur Gasser.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL  
DE L'ECONOMIE PUBLIQUE



J.-P. Delamuraz